













PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

(2018-2022)

SIGNATAIRES

Yzeure, le 4 septembre 2018

zacute, to represent a con-	
Marie-Françoise Lecaillon	Julie Bernier
dell	
Préfète de l'Allier	Procureure de la République Tribunal de Grande Instance de Montluçon
Emmanuelle Fredon	Eric Nev
Procureur de la République Tribunal de Grande Instance de Moulins	Produceur de la République Tribunal de Grande Instance de Cusset
Claude Riboulet	Laurence Garo
Président Conseil départemental de l'Allier	Directrice Centre hospitalier de Moulins-Yzeure
Jérôme Trapeaux Directeur	Directeur
Centre hospitalier de Vichy	Centre hospitalier de Montluçon
President Justice et citoyerneté (JEC) 03	Présidente Centre d'informations sur les droits des femmes
	et des familles (CIDFF) de l'Allier

Sommaire

PREA	AMBULE 4
CON	ΓΕΧΤΕ NATIONAL 5
	LES CHIFFRES-CLES
	L'IMPACT SOCIAL ET ECONOMIQUE DES VIOLENCES
	LE 5 ^E PLAN NATIONAL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2017-2019)
CON	TEXTE LOCAL 8
	MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE : EXTRACTION DES DONNEES
	POUR L'ALLIER 8
	PLAINTES ET INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE ET DE LA POLICE 8
	PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES
	DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES
	PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR JUSTICE ET CITOYENNETÉ9
	DISPOSITIFS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT 10
	NOMBRE DE PERSONNES HEBERGEES
PLAN	DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE TOUTES LES
	ENCES FAITES AUX FEMMES (2018-2022)
	AXES ET OBJECTIFS DE TRAVAIL
	EICHES_ACTIONS 12

PRÉAMBULE

En France, chaque jour, 230 femmes sont victimes de viol ou d'agressions sexuelles. En 2016, 109 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie : cela représente une mort tous les trois jours.¹ Ces violences intolérables, qui témoignent d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, demeurent un enjeu majeur pour la société en général et pour les politiques publiques en particulier.

Dans l'Allier, un réseau de partenaires institutionnels et associatifs est engagé, depuis plusieurs années, dans la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple. En 2006 puis en 2012, cette démarche partenariale a été formalisée par la signature de protocoles départementaux. Le protocole signé en 2012 organisait l'action collective autour de trois axes. Un premier axe, consacré au recueil de données, a abouti à la création d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes porté par le conseil départemental, qui s'est également impliqué dans les actions du second axe. Celui-ci était consacré à la formation et la sensibilisation des professionnel(le)s, en particulier chargé(e)s de l'accueil à la caisse d'allocations familiales (CAF), et du grand public. Plusieurs centaines de professionnel(le)s de différents secteurs ont ainsi été formé(e)s par le centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier, par des expertes (Muriel Salmona, Karen Sadlier, Catherine Vasselier...), par des référents locaux de la gendarmerie nationale... Un troisième axe consistait en la mise en place d'un répertoire numérique des coordonnées des personnes ressources à l'échelle locale.

En 2015, les partenaires concernés ont signé un protocole relatif au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales. Ce dernier organise les conditions de recours, d'établissement, d'exploitation et de transmission des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire à l'autorité judiciaire, ainsi que l'aide proposée à la victime. Ainsi, à la suite de l'établissement d'une main courante ou d'un procès-verbal de renseignement judiciaire, si la personne plaignante en est d'accord, ses coordonnées sont transmises à l'association justice et citoyenneté (JEC) 03. Cette dernière contacte alors la victime pour lui proposer un rendez-vous. Le parquet du ressort est systématiquement destinataire des déclarations relatives aux violences conjugales.

En 2016, un dispositif de télé-protection et d'alerte dit « téléphone grave danger » (TGD) a été mis en place à destination des victimes de violences conjugales. Après décision du parquet de l'un des trois tribunaux de grande instance du département, la bénéficiaire se voit attribuer un téléphone portable disposant d'une touche reliée au prestataire Mondial Assistance. En cas de danger imminent menaçant son intégrité physique, la bénéficiaire peut à tout moment activer cette touche afin de déclencher une intervention immédiate des forces de sécurité (police ou gendarmerie). Le dispositif, mis en œuvre par JEC 03, permet ainsi d'assurer la protection physique des victimes.

En 2017, dans la continuité du travail mené depuis plusieurs années, les partenaires ont souhaité se doter d'une stratégie départementale qui décline le cinquième plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019). Fruit d'une réflexion collective, le présent plan vise l'amplification des actions déjà menées afin de consolider le parcours de sortie des femmes victimes de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive, d'améliorer la prise en charge des enfants co-victimes et de lutter contre le système prostitutionnel.

¹ Ministère chargé des Droits des femmes, chiffres-clés 2016 et 2017.

CONTEXTE NATIONAL

Les chiffres-clés²

Les femmes représentent 85 % des victimes de viol ou de tentatives de viol, et 74 % des victimes de violences au sein du couple.

Ainsi, chaque jour en France, 230 femmes sont victimes de viol ou de tentatives de viol, et 614 femmes sont victimes de violences au sein du couple (violences verbales, économiques, sexuelles, administratives, physiques...).

🕕 VICTIMES DÉCLARÉES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

	FEMMES			HOMMES		
	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	M	TAUX DE PLAINTE	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	5	TAUX DE PLAINTE
Victimes sur un an de violence physiques ou sexuelles* dont	560 000	7,5	17	487 000	2.3	1127
Victimes de violences physiques	486 000	2,1	19	456 000	2,2	20
Victimes de violences sexuelles	149 090	0,7	7	39 000	0,2	ES**
dost viol ou tentative de viol	84, 800	0,4	18	14 000	8,1	ns.

^{*} Les violences sexuelles sont définies comme des attouchements ou rapports sexuels non désirés, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise.

Champ : personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine. Source : entuête Cadre de vie et sécurité insec-CINDRP, 2010-2015.

VICTIMES DÉCLARÉES DE VIOLENCES PHYSIQUES OU SEXUELLES PAR CONJOINT OU EX-CONJOINT AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE

	FEMMES			HOMMES		
	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	76	TAUX DE PLAINTE	NOMBRE DE VICTIMES DÉCLARÉES	*	TAUX DE PLAINTE
Victimes sur un an de violence physiques ou sexuelles pa conjoint ou ex-conjoint* doei	224 008	1.0	14	8e 500	0.4	5
Violences physiques	190 998	0,9	16	77 000	0,4	5
Victorices sexuelles	59 000	8,1	ris	6 000	< 0,05	98
dont viol ou tentative de viol	40 000	0.1	กร	4.860	< 0.05	as

conjoint cohabitant ou ex-conjoint à la date de l'enquête Champ; personnes ágées de 18 à 75 ans vivant en ménages ordinaires, France métropolitaine Source : enquête Cedre de vie et sécurité insee-DNDRP, 2010-2015.

^{**} Non significatif.

² Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, chiffres-clés 2016.

En 2016, 109 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de vie ; 9 enfants, victimes collatérales, sont mort(e)s également.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes victimes	166	156	140	146	122	148	121	118	115	109
Hommes victimes	28	27	25	28	24	26	25	25	21	29
Total des discis au sein du coupla	192	183	165	174	146	174	146	143	136	130
Suicide auteur	66 bornmes	57 hommes el I femme	54 hommes	53 honores et 2 letimes	57 honmes et 4 ferances	51 karnes et 3 feores	50 hommes et 4 femmes	43 hon mes gi 1 femme	43 hommes et 2 fearmes	45 how mes et 2 femmes
Victimes collatérales	ę	11	13	10	17	16	21	15	19	11
dont enfants	í.	9	10	6	11	P	13	7	11	9
Nombre Intel de décès	266	254	232	239	224	244	221	202	290	196

Source : manistère de l'Interleur, Delegation aux victimes.

Néanmoins, les actes de violences ne se traduisent pas systématiquement par une condamnation. L'un des facteurs explicatifs est l'absence de plainte. En effet, à peine 14 % des femmes victimes de violences au sein du couple et 10 % des femmes victimes de viol ou de tentatives de viol portent plainte.

En 2016, 16 916 hommes ont été condamnés pour des crimes ou des délits sur leur conjoint(e) ou concubin(e).³

	Femmes	Hommes	Ensemble
Стипез	16	47	113
Homicides par conjoint ou concubin	14	43	57
Viots sur conjoint on concubin	1	45	45
Autres crimes par conjoint ou concubin (violences ou administrations de substances nuisibles ayant entraîné la mort ou une infirmité, tortures)	2	ò	11
Delit	728	16819	17 547
Violances et administration de substance auïsible, volontaires ou habituelles, par conjoint ou concubin avec ITT ² supérieure à 8 jours	58	12%	1 353
Violences et administration de substance nuisible, volontaires ou habituelles, par conjoint ou concubin avec ITT² n'excèdant pas 8 jours	322	a 787	9 107
Violences ou administration de substance nuisible par conjoint ou concubin sans ITT ²	322	5 246	5 548
Agressions sexuelles par conjoint ou concubin	1	206	207
Menaces de mort commises par conjoint ou concubin	14	929	943
Harcélement et autres menaces par conjoint ou concubin	11	356	367
Total des crimes et délits par conjoint ou concubin	744	16 916	17 660

^{*} Conjoint ou concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidante.

2 - Incapacité totale de travail.

Source : ministère de la Justice - SDSE - Exploitation du casier judiciaire national - Données provisoires

^{1 -} Les crimes par conjoint et concubin ne sont comus que pour les infractions suivantes : homicides, violances ayant entraîné la mort sans intention de la donner, violences suivies d'infirmité permanente, torture ou acte de barbane, viols, empoisonnement.

³ Secrétariat d'État chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes, chiffres-clés 2017.

L'impact social et économique des violences

Le coût des violences commises au sein du couple (y compris les répercussions sur les enfants) a été estimé à 3,6 milliards d'euros annuels, dont 775 millions d'euros de coûts directs : soins de santé, recours aux services de police et à la justice, recours aux aides sociales. A cela, s'ajoutent les coûts indirects : pertes de production (dues aux décès, à l'incarcération, aux absences), coût du préjudice humain, coût de l'incidence sur les enfants, évalués à 2,8 milliards d'euros.⁴

Le coût économique et social de la prostitution en France a été estimé à 1,6 milliards d'euros chaque année. Ce chiffre comprend les coûts directs médicaux (86 millions d'euros pour l'ensemble des consultations, hospitalisations, surconsommation de médicaments) et les coûts directs non médicaux (35 millions d'euros pour l'activité des services de police, de gendarmerie et de la justice). A cela s'ajoutent les coûts liées aux conséquences sociales (décès dus à l'activité prostitutionnelle, incarcérations, placements d'enfants), les coûts humains pour les personnes qui se prostituent (surmortalité, viols, violences physiques et psychologiques) ainsi que les coûts liés à l'évasion fiscale de l'argent de la prostitution (853 millions d'euros).⁵

Afin de prévenir et de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, l'action publique est organisée depuis 2005 par des plans interministériels triennaux.

Le cinquième plan national de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)

Priorité nationale n°1 : Consolider le parcours de sortie des femmes victimes de violence

L'objectif est de faciliter la révélation des faits, la mise à l'abri via l'hébergement d'urgence, et le parcours judiciaire (de la prise en charge par les forces de l'ordre aux mesures de protection judiciaire, y compris les « téléphones grave danger »). Les actions recensées visent également à accompagner les victimes jusqu'à la sortie des violences, en particulier en facilitant l'accès au logement autonome et l'insertion professionnelle.

• Priorité nationale n°2 : Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants

L'objectif est de décliner l'action publique sur l'ensemble du territoire national, y compris en milieu rural et dans les territoires ultramarins. Les actions recensées visent à renforcer l'accès aux droits pour les femmes qui sont victimes de viols et d'agressions sexuelles, à lutter contre le système prostitutionnel, à protéger les mères et les enfants qui sont victimes de violences, les jeunes femmes (18-25 ans), les femmes étrangères et les femmes en situation de handicap.

Priorité nationale n°3 : Prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récidive

L'objectif est de prévenir et de lutter contre le sexisme en milieu scolaire, dans l'espace public, dans le sport et au sein de la sphère professionnelle. Les actions recensées visent également à lutter contre la récidive par l'intermédiaire de stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences, et à améliorer la connaissance du phénomène en développant des études nationales et en encourageant le développement d'observatoires territoriaux.

⁴ Etude relative à l'actualisation du chiffrage des répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France, PSYTEL, 2014.

⁵ Enquête ProstCost : Estimation du coût économique et social de la prostitution en France, Mouvement du Nid - PSYTEL, 2015.

CONTEXTE LOCAL

Morts violentes au sein du couple : extraction des données pour l'Allier⁶

		Allier				France		
		Femmes	Hommes		Fer	mmes	Но	mmes
Année	TOTAL	victimes	victimes	TOTAL	vic	times	vio	times
2006	1	1 (PN) sex	e non connu	168	137	(82%)	31	(18%)
2007	0	0	0	192	166	(86%)	26	(14%)
2008	0	0	0	184	157	(85%)	27	(15%)
2009	2.	2 (GN) sexe	s non connus	165	140	(85%)	25	(15%)
2010	1	0	1 (GN)	174	146	(84%)	28	(16%)
2011	0	0	0	146	122	(84%)	24	(16%)
2012	0	0	0	174	148	(85%)	26	(15%)
2013	1	1 (PN)	0	146	121	(83%)	25	(17%)
2014	0	0	0	143	118	(83%)	25	(17%)
2015	0	0	0	136	115	(85%)	21	(15%)
2016	3	1 (PN)	2 (GN)	138	109	(79%)	29	(21%)

Lecture : En 2006, dans l'Allier, une personne est décédée, victime de son ou sa partenaire ou ex-partenaire de vie : conjoint(e), concubin(e), pacsé(e) ou « ex » dans les trois catégories, en zone de compétence de la police nationale (sexe non connu).

Plaintes et interventions de la gendarmerie et de la police⁷

En 2016 dans l'Allier, les violences intrafamiliales ont représenté 1439 interventions de police ou de gendarmerie. 441 personnes ont porté plainte pour ce type de faits, ce qui représente environ 30 % des interventions. (Il convient de noter que certaines plaintes ont été déposées sans être corrélées à une intervention et inversement.)

87 % des personnes ayant porté plainte en 2016 étaient des femmes.

⁶ PN: police nationale; GN: gendarmerie nationale. Source: ministère de l'Intérieur; extraction par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes du conseil départemental de l'Allier.

⁷ Source : délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier (Etat), 2016.

Nombre de personnes accompagnées par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier⁸

En 2016, dans le cadre du dispositif « référence départementale violences au sein du couple », 90 femmes ont été suivies et accompagnées. Depuis le début du fonctionnement du dispositif, le 25 novembre 2008, 236 femmes victimes de violences au sein de leur couple ont été accompagnées. 178 femmes ont réussi à sortir de l'emprise de leur conjoint et à se reconstruire.

En 2016, dans les lieux d'accueil et d'écoute « à portée d'elles », 98 femmes ont été accueillies pour un total de 699 entretiens. 814 entretiens individuels (dont 136 avec des professionnel(le)s) ont été réalisés par la juriste du CIDFF. Un tiers de ces entretiens a été révélateur de problématiques de violences.

Nombre de personnes accompagnées par justice et citoyenneté (JEC) 039

En 2016, 904 personnes ont été reçues dans le cadre d'infractions commises au sein de la cellule familiale et/ou du couple (partenaires séparés ou non). Cela représente 120 personnes à Moulins, 531 personnes à Montluçon et 253 personnes à Vichy.

La même année, six « téléphones grave danger » (TGD) ont été attribués : un à Moulins, quatre à Montluçon et un à Vichy.

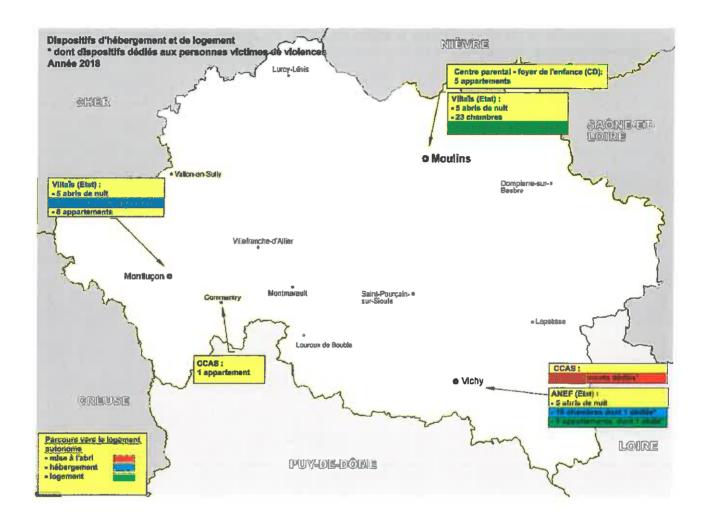
⁸ Source : centre d'informations sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de l'Allier, 2016.

⁹ Source : rapport d'activité de justice et citoyenneté (JEC) 03, 2016.

Dispositifs d'hébergement et de logement

Depuis octobre 2016, au moins un dispositif d'hébergement et/ou de logement est dédié aux personnes victimes de violences dans chacun des trois bassins urbains de l'Allier : Montluçon, Moulins et Vichy.

L'ensemble des dispositifs permet un parcours vers le logement autonome : mise à l'abri en cas d'urgence, hébergement temporaire, logement.



D'autres solutions peuvent ponctuellement être trouvées, notamment des nuitées d'hôtel financées grâce à des associations ou des événements. Ainsi, JEC 03 a bénéficié de dons du Zonta Club de Vichy. Lorsqu'aucune place n'était disponible dans les structures indiquées ci-dessus, ces sommes ont permis à l'association de financer des nuitées d'hôtel pour des femmes victimes de violences quittant leur conjoint.

Nombre de personnes hébergées¹⁰

En 2016, 71 personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ont été accueillies dans l'Allier. Il s'agissait de 67 femmes et de 4 hommes. Les violences conjugales représentaient 63 situations et les violences intrafamiliales 17 situations.

90 % des personnes accueillies ont déclaré avoir subi des violences psychologiques et verbales, 65 % des violences sexuelles et physiques, 52 % des violences économiques et administratives et 37 % des violences sociales et familiales.¹¹

30 victimes étaient accompagnées d'enfant(s), ce qui représente 66 enfants accueilli(e)s.

86 % des accueils ont eu lieu dans des situations d'urgence alors que 14 % des départs avaient pu être préparés.

¹⁰ Source : données recueillies par l'observatoire départemental des violences faites aux femmes du conseil départemental de l'Allier, auprès des associations Viltaïs et Anef (Moulins, Montluçon et Vichy), du centre parental du foyer de l'enfance (Moulins) et du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Vichy.

¹¹ Hors données du centre parental du foyer de l'enfance (Moulins).

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (2018-2022)

Axes et objectifs de travail

En cohérence avec les orientations et priorités nationales, les axes et les objectifs de travail du plan départemental sont le fruit d'une concertation entre les différents partenaires, coordonnée par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Le plan départemental n'a pas vocation à être un recensement exhaustif de l'ensemble des dispositifs déjà à l'œuvre sur le territoire. Il a été établi dans un objectif de modernisation et de développement de la politique conduite. Il constitue un engagement collectif à mettre en œuvre des actions innovantes visant à agir concrètement contre les violences faites aux femmes.

Le suivi de la mise en œuvre du plan départemental d'action contre les violences faites aux femmes est effectué chaque année lors de la commission d'action contre les violences faites aux femmes, présidée par la préfète, en lien avec les procureur(e)s de la République.

Le plan départemental s'articule autour de quatre axes, déclinés en objectifs de travail :

1. Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

- 1. Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome
- 2. Renforcer le travail en réseau pour améliorer la prise en charge
- 3. Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et gendarmerie
- 4. Renforcer le suivi des dispositifs nationaux pour améliorer leur fonctionnement
- 5. Améliorer l'information des professionnel(le)s
- 6. Renforcer les actions de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes
- 7. Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public

2. Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive

- 8. Favoriser l'éviction du conjoint violent
- 9. Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

3. Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

- 10. Repérer et accompagner les enfants co-victimes
- 11. Favoriser la coordination des professionnel(le)s : santé, sécurité, associations
- 12. Mettre en place des dispositifs permettant de protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation

4. Lutter contre le système prostitutionnel

- 13. Produire un état des lieux partagé
- 14. Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s
- 15. Poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation du grand public

Fiches-actions

Axe 1: Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public

Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

	Action 1		Actio
Pilote	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier (DDCSPP) : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Pilote	Cabi
Action	Faciliter la mobilité des femmes victimes de violences pour accélérer leur mise à l'abri : déployer des « bons taxis » permettant aux victimes de se rendre dans un lieu d'hébergement et d'effectuer certaines démarches lorsqu'aucune autre solution n'est mobilisable	Action	Formaliser les modalité forces de l'ordre lors
Partenaires	 Artisans taxis Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF) Viltais Gendarmerie Police Conseil départemental (CD) Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Association Justice et Citoyenneté (JEC) 03 Centres Hospitaliers (CH) des trois bassins 	Partenaires	DDFE ANEF Viltais CIDFF Gendarmerie Police Observatoire des
Déploiement, pilotage et suivi	 Groupe de travail dédié afin de définir les modalités d'utilisation de ces « bons taxis » Sensibilisation des artisans taxis de la compagnie retenue Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée 	Déploiement, pilotage et suivi	Travail avec la g Élargissement à ı Communication auprès des parter
Financement	BOP 137	Financement	

Cabinet de madame la préfète	Formaliser les modalités du dispositif permettant une escorte par les forces de l'ordre lors de la récupération des affaires au domicile	DDFE ANEF Viltais CIDFF JEC 03 Gendarmerie Police Observatoire des violences faites aux femmes (CD)	 Travail avec la gendarmerie et la police Élargissement à un petit comité de partenaires volontaires Communication large auprès des agents des forces de l'ordre et auprès des partenaires qui pourraient les solliciter 	it .
Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

Action 4	Référent(e)s des centres hospitaliers	Poursuivre le déploiement des protocoles-cadres de prise en charge dans les centres hospitaliers (CH)	 Services des urgences, dont référent(e) Pôle de gynécologie/obstétrique Pédiatrie Gendarmerie, police Procureur(e) du Tribunal de Grande Instance (TGI) du ressort DDFE Élaboration d'un protocole-cadre et diffusion aux services Présentation du protocole-cadre en Commission Médicale d'Établissement (CME) Formation des personnels concernés Information des internes nouvellement affecté(e)s au CH Rencontres nériodiques des partenaires du CH : prolice 	gendarmerie, procureur(e) Financement de la formation : cofinancement du BOP 137 et du CH
	Pilote	Action	Partenaires Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 3	DDCSPP : service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)	Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement social et mettant en place une procédure de « signalement » des dossiers concernés aux représentant(e)s de l'État siégeant dans les Commissions d'Attribution des Logements (CAL)	 Bailleurs sociaux Préfecture, sous-préfectures Direction Départementale des Territoires (DDT) DDCSPP Associations qui font de l'accompagnement: Viltais, Partage et travail, ANEF SIAO Élaboration d'un mode de signalement de ces situations Suivi quantitatif du nombre de dossiers signalés Suivi quantitatif du nombre de situations aboutissant à un relogement après passage en Commission d'Attribution des Logements (CAL) 	BOP 137
	Pilote	Action	Partenaires Déploiement, pilotage et suivi	Financement

14

Axe 1: Consolider le parcours de sortie des femmes victimes et sensibiliser le grand public Objectif 1 : Faciliter la mise à l'abri et le parcours vers le logement autonome

	Action 5		Action 6
Pilote	Centre hospitalier de Montluçon	Pilote	DDCSPP service Hébergement et Protection des Personnes V
Action	Poursuivre le déploiement de la convention santé/sécurité/justice	Action	Formaliser les habitudes de travail par lentre le CIDFF et
Partenaires	 Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier (SDIS 03) Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Gendarmerie Police Justice Service des urgences et de la psychiatrie Sous-Préfecture Président du Conseil de Surveillance du CH 	Partenaires	• CIDFF
Déploiement, pilotage et suivi	Réunion périodique du comité santé/sécurité/justice Renforcement de la formation au Plan de Sécurisation d'Établissement (PSE) des professionnels hospitaliers et sensibilisation du public Mise en place d'une convention Validation des fiches actions du PSE	Déploiement, pilotage et suivi	 Signature d'une convention SIA service HLPPV Bilan et suivi habituels, au titre et suivi habituels, au titre et suivi habituels.
Financement		Financement	(6)

Pilote Service Hébergement, Logement Action Formaliser les habitudes de travail par le biais d'un conventionnement entre le CIDFF et le SIAO • CIDFF • SIAO • Signature d'une convention SIAO/CIDFF sous le pilotage du service HLPPV • Bilan et suivi habituels, au titre des subventions versées Financement		Action 6
	Pilote	DDCSPP ; service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)
	Action	Formaliser les habítudes de travail par le biais d'un conventionnement entre le CIDFF et le SIAO
	Partenaires	
•	Déploiement, pilotage et suivi	Signature d'une convention SIAO/CIDFF sous le pilotage du service HLPPV
	Financement	

d)
en charg
5
prise
Œ
améliorer
pour
réseau
en
e travail
enforcer l
Ä
if 2
)bjecti

Action 8	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Constituer et diffuser un annuaire des référent(e)s au sein de chaque commissariat et brigade	 Cabinet de madame la préfète Gendarmerie Police 	 Recueil des noms des référent(e)s auprès du Groupement de Gendarmerie Départemental (GGD) et de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) Constitution d'un fichier Excel Communication large auprès des agents de forces de l'ordre et auprès des partenaires qui pourraient les solliciter Dès le départ ou la mutation d'un(e) référent(e), communication à la DDFE qui se charge de mettre à jour le fichier 	1
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 7	Conseil départemental	Améliorer la connaissance mutuelle en proposant des rencontres régulières des partenaires impliqué(e)s dans la prise en charge	Ensemble des partenaires intervenant dans l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des personnes victimes de violences	 Organisation prise en charge par l'observatoire des violences faites aux femmes Une rencontre par bassin et par an envisagée, à ajuster en fonction des besoins identifiés Suivi en comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes 	
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Objectif 2 : Renforcer le travail en réseau pour améliorer

la prise en charge

	Į.	Ac	Park	Déplo	Financ
Action 9	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Formaliser les habitudes de travail et mieux faire connaître l'accueil de jour, y compris auprès des associations caritatives	Associations à caractère social, en relation avec le public (restos du cœur, croix rouge, associations de quartier)	 Conventionnement avec les partenaires chaque fois que cela s'avère pertinent (ex : permanences réciproques dans les locaux, prêts/dons de matériel) Rencontres régulières des partenaires, échanges, visites des locaux 	
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Objectif 3 : Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et gendarmerie

	Action 10
Pilote	Conseil départemental
Action	Mener une réflexion sur la réponse sociale déployée en commissariat et/ou gendarmerie
Partenaires	 Gendarmerie, police Membres du comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes Parquets des trois TGI
Déploiement, pilotage et suivi	 Etat des lieux, besoins, recherche de financements auprès des partenaires Suivi en comité de pilotage de l'observatoire
Financement	A définir à l'issue de la réflexíon

Objectif 4 : Renforcer le suivi des dispositifs nationaux pour améliorer leur fonctionnement

Action 1.2	Co-pilotes Parquets des trois TGI Cabinet de madame la préfète	Action Renforcer le suivi des mains courantes et Procès-Verbaux de Renseignements Judiciaires (PVRJ)	Partenaires • Gendarmerie • Police • DDFE	Déploiement, Définir des indicateurs permettant un suivi plus opérationnel de la mise en œuvre du protocole par les forces de sécurité et JEC Communication du bilan annuel aux structures signataires du protocole	Emancament
Action 11	Parquet du tribunal de grande instance de Montluçon	Renforcer le suivi du « téléphone grave danger » (TGD) et améliorer la communication des informations relatives au TGD	Membres du comité de pílotage du dispositif TGD	 Formaliser un « qui fait quoi » permettant aux agents de terrain des services impliqués de mieux comprendre le fonctionnement du TGD Informer systématiquement la police de l'attribution de TGD en zone gendarmerie et vice versa Inscrire systématiquement les bénéficiaires d'un TGD dans la base SIP (Sécurisation des Interventions et des Personnes) de la gendarmerie Suivi du nombre de TGD attribués par ressort en commission 	
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Objectif 5: Améliorer l'information des professionnel(le)s

Action 14	Conseil départemental	Poursuivre les sensibilisations pluri-professionnelles à destination des personnels d'accueil	Ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir dans l'accueil des personnes victimes de violences conjugales	 Une sensibilisation par bassin et par an, organisée par l'observatoire des violences faites aux femmes, dispensées par le CIDFF, à ajuster en fonction des besoins identifiés Suivi en comité de pilotage de l'observatoire 	CD (convention pluri-annuelle d'objectifs et de financement CD/CIDEF)
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 13	DDCSPP : Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Déployer une offre de formation spécialisée : formations réservées à un seul secteur professionnel et/ou ciblant une problématique identifiée	Ensemble des professionnel(le)s au contact des femmes victimes de violences	 Formations réservées à un seul secteur professionnel: sur sollicitation des personnels concernés Formations ciblant une problématique identifiée: en fonction des besoins 	Cofinancement du BOP 137 et des institutions ou structures concernées
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Objectif 5: Améliorer l'information des professionnel(le)s

Objectif 6 : Renforcer les actions de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes

							7 🚡			
Action 15	DDCSPP: Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Élaborer un vade-mecum, document synthétique d'information à destination des professionnel(le)s de santé exerçant en libéral et des nouveaux personnels qui, en raison du turn-over, n'auraient pas pu être formés dans les commissariats, brigades, CH	 Dentistes, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, médecins généralistes, sages-femmes et, le cas échéant, les ordres correspondants 	Observatoire des violences faites aux femmes (CD)	• Médecins référent(e)s des urgences des CH	• Gendarmerie, police	• DDFE	 Identification des référent(e)s pouvant être contacté(e)s dans chaque commissariat de police et brigade de gendarmerie, des permanences en dehors des heures ouvrés et des numéros de téléphone pertinents Adaptation des documents élaborés dans d'autres départements en petit comité de partenaires volontaires Proposition soumise à la validation des médecins référent(e)s des urgences et, le cas échéant, des ordres Envoi à l'ensemble des professionnel(le)s concerné(e)s Mise à jour par la DDFE en cas de départ (mutations) des 	référent(e)s BOP 333	
	Pilote	Action	Partenaires					Déploiement, pilotage et suivi	Financement	

	Action 16
Pilote	Conseil départemental
Action	Pérenniser et développer les actions de l'observatoire des violences faites aux femmes
Partenaires	Membres du comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes
Déploiement, pilotage et suivi	 Actions de l'observatoire : production et l'analyse de données, création et diffusion d'outils de communication, coordination du travail en réseau, animation de groupes de travail, organisation de temps de formation, de sensibilisation et de prévention, et accompagnement de porteurs de projets Travail partenarial mené sur le long terme Suivi en comité de pilotage de l'observatoire des violences faites aux femmes
Financement	Conseil départemental

Objectif 7 : Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public

	Action 18
Pilote	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
Action	Actions de prévention et de promotion auprès du jeune public
Partenaires	 Education nationale (EN) Centres sociaux Accueils de loisirs Écoles de la 2º Chance (E2C) Missions Locales Points Information Jeunesse (PIJ) Institut de Formations Interprofessionnel (IFI) Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Centre social de Fontbouillant Maisons de quartier Autres partenaires volontaires en fonction des projets
Déploiement, pilotage et suivi	Continuité du processus existant : information et échange avec les partenaires, temps de prévention dans les établissements scolaires dans le cadre de convention avec l'EN Différentes thématiques abordées : égalité, mixité professionnelle et élargissement des choix professionnels, lutte contre les violences, sexualité et vie affective Bilan et suivi habituels avec les partenaires et financeurs
Financement	Convention pluri-annelle d'objectifs et de financement avec le CD, ARS, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)

Objectif 7: Poursuivre la sensibilisation des plus jeunes et la communication auprès du grand public

Action 19	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Actions de sensibilisation du grand public (ciné-débat, temps d'échanges conviviaux)	Associations Centres sociaux	Autres partenaires volontaires en fonction des projets	 Soirées grand public autour des temps forts médiatiques (« journées internationales » les 25 novembre et 8 mars) Bilan et suivi habituels avec les partenaires et financeurs 	DDFE, CD, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), communautés d'agglomération
	Pilote	Action	Partenaires		Déploiement, pilotage et suivi	Financement

22

Axe 2 : Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive

Objectif 8 : Favoriser l'éviction du conjoint violent

Objectif 9 : Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

	Action 20		Action 21
Pilote	DDCSPP : service Hébergement, Logement et Protection des Personnes Vulnérables (HLPPV)	Pilote	Parquets des TGI
Action	Expérimenter la mise à disposition d'un logement dédié aux auteurs de violences conjugales	Action	Développer les stages de respon en m
Partenaires	• Allier Habitat		
	• Gendarmerie	Mise en œuvre opérationnelle	
	• Police		Justice et Ci
	Parquet du TGI du ressort		
	· SPIP		
	· SIAO		
Déploiement, pilotage et suivi	• Dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés », signature d'une convention Etat/Allier Habitat	Déploiement, pilotage et suiví	Suite à la mise en œuvre poursuites par le parque
	Suivi dans le cadre de cette convention		
Financement	Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNADVL), dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés »	Financement	Stages payants

Axe 2 : Prendre en charge les auteurs de violences pour lutter contre la récidive

Objectif 9 : Développer les stages de responsabilisation des auteurs de violences

Action 23	Justice et Citoyenneté (JEC) 03	Expérimenter un stage de responsabilisation en milieu fermé, à la maison d'arrêt de Moulins	 Cabinet de madame la préfète SPIP Maison d'arrêt de Moulins DDFE 	 Identification des auteurs concernés par la maison d'arrêt et le SPIP Intervention de JEC 03 Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée 	BOP 137
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 22	Tribunal de grande instance de Cusset	Maintenir les stages de citoyenneté intégrant un module de prévention des violences conjugales	 Gendarmerie SDIS Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) 	 Suite au prononcé de mesures alternatives aux poursuites par le Parquet de Cusset Suivi du stage et des participants par un délégué du Procureur de Cusset Suivi de l'action dans le cadre de la politique pénule du Porquet de Cusset 	Stages gratuits, les participants n'assurant que le transport et le repas
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Axe 3: Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

Objectif 10 : Repérer et accompagner les enfants co-victimes

Action 25	Conseil départemental	Mener une réflexion sur l'accompagnement spécifique des enfants victimes de violences conjugales	Membres des observatoires des violences faites aux femmes et de la protection de l'enfance	Réflexion dans le cadre de rencontres partenariales	A définir
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 24	Conseil départemental	Réactualiser et diffuser le guide « La santé des enfants exposé(e)s aux violences conjugales », informer et former les professionnel(le)s	 Professionnel(le)s des secteurs social, médico-social, éducatif, scolaire, sanitaire, judiciaire et de la petite enfance Membres des observatoires des violences faites aux femmes et de la protection de l'enfance 	 Réactualisation et diffusion prévue en 2018 Conférence et formation proposée en 2018 	Conseil départemental
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Axe 3 : Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

Objectif	Objectif 11 : Favoriser la coordination des professionnel(le)s : santé, sécurité, associations	Objectif enfants d
	Action 26	
Pilote	DDCSPP: Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Pilote
Action	Etude de faisabilité et d'opportunité du déploiement d'un Point d'Accueil Médico-Judiciaire (PAMJ) au sein des CH du département	Action
Partenaires	• CH • Gendarmerie • Police • ARS	Partena
	Association « la voix de l'enfant » CIDFF et JEC 03 CD Toute autre institution ou structure volontaire pour prendre part à ce projet	
Déploiement, pilotage et suivi	Présentation du projet aux partenaires concernés Visite du PAMJ d'Annonay (Ardèche) et échanges avec les partenaires locaux Groupe de travail dédié Suivi annuel dans le cadre de la commission, réunions d'un comité opérationnel en tant que de besoin	Déploient pilotage et
Financement	Recherche de financements : Etat, CD, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), communautés d'agglomération	Financen

dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation if 12 : Mettre en place des dispositifs pour protéger les mères et leurs

Action 27	Conseil départemental	Consolider les espaces de rencontres	 CAF MSA Deux services de médiation familiale 	 Expérimentation dans le cadre du schéma des services aux familles (SDSF) Suivi en comité des financeurs de la médiation familiale et en comité de pilotage du SDSF 	A définir avec le comité des financeurs
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Axe 3 : Améliorer la prise en charge des enfants co-victimes

Objectif 12 : Mettre en place des dispositifs pour protéger les mères et leurs enfants dans l'exercice de l'autorité parentale, pendant et après la séparation

Action 29	Conseil départemental	Soutenir des actions d'accompagnement à la parentalité en direction des femmes victimes de violences et de leurs enfants	· CAF	Réflexion à engager dans le cadre du réseau Parents 03 en 2019	A définir
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement
Action 28	Conseil départemental	Expérimenter des espaces de rencontres protégés développant des modalités spécifiques d'intervention en cas de violences au sein du couple parental	• MSA • Deux services de médiation familiale	Comité de pilotage du SDSF	A définir avec le comité des financeurs
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Axe 4: Lutter contre le système prostitutionnel

Objectif 13 : Produire un état des lieux partagé

Objectif 14 : Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s

	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et sur	Financement
Action 30	DDCSPP: Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)	Établir un état des lieux partagé portant sur les situations de prostitution	Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (cf. arrêté préfectoral n°339/2018); Education nationale; enseignement supérieur; centres hospitaliers; foyers des jeunes travailleurs; points information jeunesse; missions locales; centres sociaux; centres communaux d'action sociale; CAF; bailleurs sociaux; associations agréées; associations en charge de l'hébergement et du logement; associations prenant en charge les publics migrants; associations à vocation caritative; autres associations	 Établissement d'un état des lieux par le biais d'un questionnaire envoyé aux acteurs et actrices de la prise en charge Analyse qualitative des réponses et entretiens avec les acteurs et actrices de la prise en charge 	1
	Pilote	Action	Partenaires	Déploiement, pilotage et suivi	Financement

Déploiement, • Sensibilisation lors de l'installation de la commission pilotage et suivi • Bilan et suivi habituel, au titre de la subvention versée

Axe 4: Lutter contre le système prostitutionnel

Objectif 14 : Améliorer la prise en charge en développant la formation des professionnel(le)s

	Action 32		Action 33
Pilote	CIDFF	Pilote	DDCSPP: Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)
Action	Formation des professionnel(le)s volontaire(s) au repérage et à la prise en charge des personnes prostituées	Action	Organiser des conférences de formation
Partenaires	Professionnel(le)s de terrains de structure sociale susceptible de recevoir du public	Partenaires	 Professionnel(le)s de terrains susceptible de recevoir du public Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et le traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle Tout(e) autre professionnel(le) concerné(e) par la thématique
Déploiement, pilotage et suivi	 Trois sessions de sensibilisation (une session par bassin urbain) de 3h chacune Bilan et suivi habituels, au titre de la subvention versée 	Déploiement, pilotage et suivi	Organisation au titre de la journée mondiale des droits des femmes (8 mars)
Financement	BOP 137	Financement	BOP 137

Axe 4: Lutter contre le système prostitutionnel

Objectif 15 : Poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation du grand public

	Action 34		Action 35
Pilote	Cabinet de madame la préfète	Pilote	DDCSPP: Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Allier (DDFE)
Action	Communication dans les médias locaux	Action	Evénements d'information et de discussion (type « ciné-débat ») à destination du grand public
Partenaires	Médias locaux : presse écrite, radio, télévision, internet	Partenaires	 Structure porteuse à définir, en fonction de l'intérêt des structures accueillant le grand public (centres sociaux, PIJ, association ciné bocage) Membres de la commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
Déploiement, pilotage et suivi	Communiqué de presse exposant les conclusions du rapport parlementaire Geoffroy-Bousquet, les nouvelles dispositions de la loi du 13 avril 2016 et la stratégie départementale de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	Déploiement, pilotage et suivi	Organisation au titre de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes (25 novembre)
Financement	F.	Financement	Cofinancement du BOP 137 et des institutions ou structures concernées